

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 4

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le douze novembre à 16 heures trente, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 8 novembre 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée à Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence (*départ après la question n°23 ayant donné pouvoir à M. BAGUE Patrice*), ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès (*départ après la question n°32*), ESPANET Martine et OKROGLIC Dominique (*arrivée à la question n°7*), MM. BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan, BULTEL Jean Pierre, TRON Jean-Michel, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie Hélène (*ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle*), MM. FRELASTRE Jean-Michel (*ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*), MASSE Roger (*ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie*) et MILLION-ROUSSEAU Daniel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°3.

Le Conseil de Communauté,
VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 4 Novembre 2019 ;
Sur proposition du Vice - Président délégué aux Finances,
Après délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 du budget principal de la CCVUSP qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes :</u>	
Art 6336	1 240.00 € (1)	Art 6419	70 000.00 € (5)
Art 64131	50 810.00 € (1)	Art 74718	1 670.00 € (6)
Art 6451	15 670.00 € (1)	Art 773-042	192 284.00 € (7)
Art 6453	2 000.00 € (1)	Art 777-042	4 261.00 € (8)
Art 6454	1 950.00 € (1)		
Art 7391178	1 000.00 € (2)		
Art 022	- 1 000.00 € (3)		
Art 023	196 545.00 € (4)		
	-----		-----
TOTAL	268 215.00 €		268 215.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes :</u>	
Art 13918-040	4 261.00 € (8)		
Art 2041641-040	192 284.00 € (9)	Art 021	196 545.00 € (4)
	-----		-----
TOTAL	196 545.00 €		196 545.00 €

- (1) Régularisation sur dépenses personnel suite à remplct congés maladie- AT-annuels Embauche d'un 2^{ème} agent sur un mois pour la Maraude
- (2) Dégrèvement sur Taxe Gémapl
- (3) Minoration du poste dépenses imprévues
- (4) Virement à la section d'investissement
- (5) Remboursements maladie
- (6) Subv sur 2eme Poste Agent Maraude
- (7) Transfert d'une partie de la subvention d'équilibre 2018 en subventions d'équipement
- (8) Régul solde non amorti subv 2014 Agence de l'Eau Syndicat Mixte

- **DIT** que cette délibération annule et remplace la délibération N°2019/196

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme VAGINAY Sophie

